



Satisfaction

4,8/5

Atteinte des
objectifs

5/5

LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS EN DISTANCIEL ET EN PRÉSENTIEL

PRÉPARATION AU CONCOURS ATTACHÉ D'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE (AAH)

Publié le 2026/02/12

Réf. C1401

**21 jours
147h**

CHOISISSEZ CE PARCOURS POUR :

- DE NOVEMBRE 2026 A NOVEMBRE 2027
- Préparer les épreuves écrites d'admissibilité
 - Acquérir les méthodologies requises pour chaque épreuve
 - Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour chaque matière
- Préparer l'épreuve orale d'admission
 - Acquérir la méthodologie et adopter la bonne posture
 - Mobiliser ses connaissances et construire une vision métier

PUBLIC

Toute personne remplissant les exigences réglementaires du concours

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre : adaptations pédagogiques et aménagements adéquats, contactez notre Référente Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Satisfaire aux exigences réglementaires du concours
cf. programme sur : <https://www.cng.sante.fr>

ELIGIBILITÉ FORMATION

Eligible au Plan de Formation, ANFH et OPCO - Non finançable au CPF - Autofinancement contacter formation@cneh.fr

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Céline LIMOUZY

Directrice du Pôle Concours & Adaptation à l'Emploi - Directrice d'Hôpital - Coach Professionnelle
06 71 64 65 90 - celine.limouzy@cneh.fr

ASSISTANTE

Catherine JOULAIN

Assistante de formation
Pôle Concours & Adaptation à l'Emploi
01 41 17 15 66 - catherine.joulain@cneh.fr

► **Téléchargez la plaquette et le bulletin d'inscription en cliquant sur le pdf en haut de l'écran à droite.**

► **PREPARER VOS CONCOURS AVEC LE CNEH, C'EST BENEFCIER :**

- d'un dispositif ouvert à tous les candidats, quel que soit votre parcours et votre profil,
- de modalités pédagogiques innovantes et variées en présentiel et/ou en distanciel, conciliables avec votre vie professionnelle et personnelle,
- d'une équipe pédagogique diversifiée composée d'enseignants de haut niveau et expérimentés, vous fournissant tous les outils de la réussite : méthodologies, connaissances, entraînements réguliers,
- d'un coaching personnalisé pour chaque candidat respectant votre processus d'apprentissage,
- de la force du réseau des Alumni des Prépas Concours CNEH.

► **MATIÈRES PRÉPARÉES**

- Questions à réponses courtes :
 - Droit hospitalier
 - Finances publiques
 - Culture administrative et juridique
 - Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Note sur dossier
- Entretien avec le jury
- Respiration consciente

► **FORMULE - Pack COMPLET préparation au concours AAH :**

- Apports théoriques et pratiques

- 18 jours (6 regroupements de 3 jours) de préparation aux épreuves écrites EN PRESENTIEL au CNEH :

25, 26, 27 nov. 2026

15, 16, 17 déc. 2026

20, 21, 22 janv. 2027

17, 18, 19 mars 2027

14, 15, 16 avr. 2027

19, 20, 21 mai 2027

- 3 jours de préparation à l'épreuve orale EN PRESENTIEL au CNEH - session réservée aux candidats admissibles

- 12 mois d'accès à tous les contenus pédagogiques via la plateforme de formation documentaire du CNEH

- Participation aux conférences en ligne le soir (via teams)

► **TARIF FORMULE**

Pack COMPLET AAH

Réf. C1401 - 3 700 € nets

Toute formation commencée est dûe dans son intégralité.

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Feuille d'émargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation (et/ou chaque regroupement)

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction et d'évaluation de l'atteinte

INTERVENANTE.S

- Céline Limouzy, Directrice du Pôle Concours et Adaptation à l'Emploi du CNEH, Directrice d'Hôpital, Coach Professionnelle Certifiée, Coordinatrice pédagogique du parcours
- Une équipe pédagogique composée d'enseignants expérimentés, spécialistes des concours administratifs, directeurs d'hôpital, directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeurs des soins, universitaires et autres professionnels du monde de la santé

SESSION.S

Session 2026 - 2027 25, 26, 27 nov. 2026

et 15, 16, 17 déc. 2026

et 20, 21, 22 janv. 2027

et 17, 18, 19 mars 2027

et 14, 15, 16 avr. 2027

et 19, 20, 21 mai 2027

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques et pratiques - Accès à une plateforme documentaire - Concours blancs - Coaching collectif et individuel - Cycles de classes virtuelles thématiques

EN AMONT DE LA FORMATION

Dossier participant.e en amont de la formation



DEMANDE D'INSCRIPTION (À RENVoyer AU CNEH)

Bulletin d'inscription à retourner accompagné d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation adressés à Céline Limouzy :
par courrier : CNEH (Catherine Joulain) - Service Formation, 3 rue Danton, 92240 Malakoff
ou par mail en version scannée à catherine.joulain@cneh.fr ; programme en ligne : www.cneh.fr, rubrique Concours et Adaptation à l'emploi

COORDONNÉES PERSONNELLES (à renseigner obligatoirement)

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom.....

Fonction.....

Adresse personnelle.....

CP Ville

Téléphone

Téléphone portable (obligatoire).....

E-mail personnel (obligatoire).....

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE ET RÉGLEMENT

☐ **Autofinancement** - Contacter catherine.joulain@cneh.fr

Le paiement devra être joint obligatoirement à l'inscription

☐ **Établissement** - Règlement sur facture ou dépôt chorus


TARIFS NETS DE TAXE *

FACTURATION SUR CHORUS PRO

SIRET de l'établissement (14 chiffres) | | | | | | | | | | | | | | | |

Code Service Chorus (SE)

Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

☐ Pack Concours AAH (épreuves écrites + orales)

- Réf. C1401

3 700 €

*Dans le cadre du pack épreuves écrites et orales, les sessions de préparation aux oraux ne sont pas remboursées en cas de non-admissibilité à l'issue des épreuves écrites. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

PROFIL DU CANDIDAT

☐ Externe ☐ Interne ☐ 3^{ème} concours

COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

Établissement

Service/Pôle.....

Adresse professionnelle.....

CP Ville

Téléphone

E-mail professionnel.....

RESPONSABLE FORMATION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom.....

Téléphone

E-mail

Fonction

Date

Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.

CAS SPÉCIFIQUES

- Prise en charge possible dans le cadre du plan de formation de l'établissement ou par l'ANFH dans le cadre du congé de formation professionnelle